



2
Jours

La prévention des risques liés au bruit

dans SECURITE - RISQUES PROFESSIONNELS / Réf : SEC-RISQ-03

Objectifs de la formation

- Identifier les risques liés au bruit
- Prévenir les risques liés au bruit
- Décrire la réglementation liée au bruit

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Décrire la réglementation

- Directive 2003/10/CE du 06/02/2003, 19/07/2006
- Décret du 21/04/1988
- Arrêtés du 25/04/1988, 30/08/1990, 23/01/1997

2. Expliquer les bases en matière de « sons »

- Pression et puissance
- Les décibels
- Les doses de bruit
- Analyses fréquentielles, octaves...

Jour 1 - Après-midi

3. Examiner le fonctionnement de l'ouïe

- Fonctionnement de l'oreille



- Comment entend-on ?

4. Identifier les risques

- Fatigue
- Surdit 
- Les autres effets

Jour 2 - Matin

5. Identifier les diff rentes expositions possibles

- Emission
- Propagation
- R ception
- Mesures

Jour 2 - Apr s-midi

6. Pr venir les risques

- R duire la source
- Port EPI
- Limiter la propagation
- Hi rarchiser les sources sonores

Pr -requis

Aucune connaissance pr alable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Tout public



Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

